

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION D'UN MÉDICAMENT POUR DES MOTIFS DE NÉCESSITÉ MÉDICALE PARTICULIÈRE (NMP)

Nom			
Prénom			
Date de naissance		Année	Mois
		Année	Mois
N° d'assurance maladie		Expiration	
Adresse			
Code postal	N° de téléphone	Ind.rég.	

Un établissement ne peut fournir que des médicaments qui apparaissent sur la liste dressée des établissements de santé publié par la RAMQ. Elle est mise à jour périodiquement par le ministre après avoir considéré les recommandations formulées par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Un établissement a l'obligation de fournir un médicament inscrit à la Liste des médicaments-Établissements à un usager dont la condition correspond aux indications reconnues par l'INESSS, s'il n'existe pas d'alternative.

Le médecin ou le dentiste qui désire, pour des motifs de nécessité médicale particulière, utiliser ou prescrire d'autres médicaments que ceux apparaissant sur la Liste des médicaments-Établissements ou des médicaments pour d'autres indications que celles inscrites à cette liste, doit faire une demande au conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (CMDPSF) de son établissement. Il en est de même pour des médicaments qui n'ont pas reçu un avis de conformité du gouvernement fédéral et qui pourraient être disponibles par l'intermédiaire du Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada.

Toute demande doit être transmise par **numérisation à la pharmacie** qui assurera le suivi avec le CMDPSF selon la procédure établis à l'ICM. Une copie doit être **déposée au dossier du patient**.

Médicament demandé	
Nom générique : Sugammadex	Nom commercial : Bridion
Posologie :	

Type de demande
Médicament non inscrit à la Liste de médicaments – Établissement

Indication pré- évaluée et autorisée par le comité de pharmacologie et le CMDPSF de l'ICM
---

*Compléter les circonstances justifiant l'utilisation du sugammadex chez ce patient. Si l'indication voulue ne fait pas parti de la liste, utiliser les alternatives de traitement. Vous pouvez consulter le pharmacien au besoin.*

- Renversement immédiat du rocuronium :
    - Réaction allergique au rocuronium
    - Patient impossible à intuber ou ventiler et à risque de complications potentiellement mortelles
  - Bloc neuromusculaire résiduel (BNMr) pour un patient pour lequel une réintubation ou la ventilation serait difficilement réalisable (ex : grade d'intubation 3-4 selon critères de Mallampati, SLA, dystrophie musculaire, myasthénie grave...)
  - Bloc neuromusculaire profond (PTC  $\geq$  1) chez un patient nécessitant un renversement rapide et complet de la curarisation avec facteurs de risque multiples tel que TAVI dans les situations cliniques suivantes :
    - >75 ans
    - Obèse morbide (IMC  $<$ 40 kg/m<sup>2</sup> ou 35 kg/m<sup>2</sup> qui présent un facteur de risque concomitants tel que : HTA, diabète, MCAS/MVAS, insuffisance cardiaque.
    - Patient asthmatique /MPOC sévère
    - Apnée du sommeil
    - Insuffisance rénale sévère ou terminale (ClCr 10 à 30 ml/min)

Nom du médecin		Signature	Date		
	N° de permis		Année	Mois	Jour